Patrimoine et conflits – Patrimoines en conflits

Colloque
Le Mardi 03 juin 2025 de 00h00 à 23h59
Paris, musée du quai Branly – Jacques Chirac

Organisation par Emma Tran Van Nhieu

Intervention de **Felicity Bodenstein**, le matin, dans une discussion avec **Leandro Varison**, directeur adjoint du département de la Recherche et de l'Enseignement, musée du quai Branly – Jacques Chirac

Présentation du colloque

Ce colloque est le fruit d'un partenariat entre l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP, UMR 7220), la Commission nationale française pour l'UNESCO, la Société internationale pour la Recherche sur le droit du patrimoine culturel et le droit de l'art (ISCHAL) et le musée du quai Branly – Jacques Chirac. Les collaborations avec le musée autour des enjeux contemporains qui touchent au droit du patrimoine sont anciennes et la parution de la refonte du Dictionnaire comparé du droit du patrimoine culturel (CNRS Éditions) sont l'occasion, à partir de cette entrée des vocabulaires, de revenir sur un thème de grande actualité, celui du patrimoine et des conflits. Le Dictionnaire comparatif de terminologie juridique relative au droit du patrimoine culturel, regroupant initialement six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suisse) s'enrichit dans sa deuxième édition de quatre nouveaux pays (Belgique, Grèce, Lettonie, Pologne).

Importance de la thématique des patrimoines culturels en situation de conflit

La conflictualité et les contestations autour du patrimoine culturel et de la culture sont des thématiques récurrentes sur la scène internationale. À l'UNESCO, des réunions statutaires se sont tenues à l'occasion des 70 ans de la Convention de La Haye de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de son premier Protocole additionnel. La protection et la préservation de sites culturels en situation de crise est l'un des domaines d'intervention jugés comme importants par la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, en particulier face aux destructions de grande ampleur et aux risques qui pèsent sur le patrimoine culturel lors de guerres ou de conflits armés. À ce titre, l'Ukraine, la Syrie, Gaza ou encore le Liban résonnent dans les esprits. En témoigne la décision du Comité de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé d'accorder une protection renforcée provisoire à 34 biens culturels du Liban et d'octroyer une assistance financière internationale pour soutenir la mise en œuvre de mesures d'urgence pour le patrimoine. Dans ce contexte de désastres patrimoniaux avérés ou potentiels, il faut revenir sur l'efficacité du système de prévention et de lutte et sur la place des instruments déployés à différents niveaux. Quels vocabulaires sont mobilisés sous ce thème du patrimoine et des conflits ? Que disent ces mots dans les droits internes comme dans l'arène européenne et internationale ? Il y est question de responsabilité, de restitution, de réparation, entre autres. Ces rencontres permettront de revenir sur ces grandes notions du droit du patrimoine culturel, dans les différents ordres normatifs et la façon dont les États appréhendent ces enjeux liés au patrimoine en période de conflit.

Accéder au **programme complet**